



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 49977

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les recommandations de la Cour des comptes relatives à la mise en oeuvre du paquet énergie climat (PEC) par la France. La Cour souligne que la mise en oeuvre du PEC s'appuie sur de très nombreux dispositifs, de nature tant réglementaire que financière ou fiscale. Globalement, ces mesures très diverses souffrent d'une insuffisante évaluation de la part de l'État, tant en ce qui concerne leur efficacité propre que leur coût effectif. Elle estime en outre que l'État n'a, en particulier, pas suffisamment mobilisé ses capacités d'expertise pour ajuster sa politique aux réalités. Selon la cour, le caractère interministériel d'une politique aussi structurante pour l'avenir du pays que celle de la lutte contre le changement climatique et de réduction des GES est aujourd'hui insuffisamment affirmé et ne trouve pas véritablement sa traduction dans l'organisation administrative. La juridiction financière souligne que ce constat vaut tant pour le processus de concertation et de décision en amont, que pour le pilotage des moyens, leur coordination et leur évaluation. La juridiction financière recommande ainsi de charger le commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) du débat et de la concertation sur la transition énergétique, et de la mise au point des outils de simulation nécessaires. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette proposition.

Texte de la réponse

Dans son rapport sur la mise en œuvre par la France du paquet énergie-climat (PEC), la Cour des comptes estime que le processus de débat et de concertation sur la transition énergétique pourrait être confié au commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), devenu France Stratégie. Elle propose également de confier à France Stratégie la mise au point des outils de simulation nécessaires. France Stratégie est un acteur essentiel dans le domaine de la prospective notamment pour les questions énergétiques et climatiques. Il a, par exemple, apporté sa contribution aux travaux du « comité trajectoires 2020-2050 vers une économie sobre en carbone » dont le rapport a été publié en 2011. La contribution de France Stratégie a été précieuse pour toutes les parties prenantes lors du débat sur le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte ou encore lors de la discussion lancée au niveau européen et international sur les objectifs climatiques à retenir pour l'horizon 2030. Les travaux sur les questions de transition énergétique ont néanmoins vocation à être pilotés par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, conformément aux missions dont il a la charge. La mise au point des outils de simulation est une tâche complexe, réalisée entre autres par des laboratoires de recherche et des bureaux d'étude spécialisés. France Stratégie peut utilement contribuer, en lien avec les autres ministères concernés, à éclairer les choix et à animer des débats sur les résultats obtenus par différents outils.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49977

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1469

Réponse publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4716